



Internationaler Rebveredlerverband
Comité international des pépiniéristes viticoles

R a p p o r t

adressé au Bureau exécutif sur la réunion du groupe de travail « Vin » de COPA/COGECA le 18 octobre 2016 à Bruxelles

Présidence : Thierry COSTE (France)

Délégation du CIP-IRV : Erika BUSETTI, Présidente (Italie)
Christian JABOREK, Secrétaire général (Autriche)

Il s'agit de la première réunion à laquelle le CIP-IRV participe sur invitation officielle en tant qu'organisation partenaire de COPA-COGECA. Au début de la séance d'après-midi, la Présidente BUSETTI exprime ainsi, au nom du CIP-IRV, les remerciements des membres pour l'accueil dans la famille de COPA-COGECA.

Compte rendu de la réunion selon l'ordre du jour :

BREXIT

Vers 2021/2022, le rythme de la PAC sera compromis par le départ du Royaume-Uni. Le budget sera directement concerné et par la suite, les relations commerciales seront également affectées. Dès aujourd'hui, l'impact de la variation du taux de change entre euro et livre se fait sentir. Globalement, on prévoit des effets plutôt négatifs que positifs. Ce groupe de travail devrait également suivre régulièrement le développement.

Rapports sur les marchés - tour de table

La France informe que la récolte 2016 était très hétérogène. Au total, on prévoit un volume de 42 millions d'hectolitres, soit un niveau inférieur de 10 % à la moyenne à long terme, d'une qualité très bonne.

En Espagne, on attend une bonne récolte. En fonction de sécheresses locales, le rendement total (environ 41,5 millions d'hectolitres) sera légèrement inférieur à la moyenne. Globalement, la campagne était satisfaisante. En ce qui concerne les prix, la fourchette est très large. L'augmentation moyenne est estimée à 20 - 25 %. Certaines communications contraires sont motivées par les intérêts relatifs aux marchés. Notamment, on communique souvent les prix les plus bas. Cependant,

l'Espagne a introduit cette année un nouveau système de suivi du marché qui est contrôlé par le ministère de l'Agriculture et qui devrait assurer rapidement la fiabilité des données.

L'Italie ne peut présenter que des estimations pour le moment. On estime la récolte à environ 50 millions d'hectolitres, soit un niveau supérieur de 4 % à la moyenne à long terme. La qualité semble être assez bonne ce qui laisse attendre des prix satisfaisants. L'Italie prévoit également de mettre en place un nouveau système de saisie afin d'améliorer la fourniture de données de marché, comme en Espagne. Dans ce contexte, il y a quelques préoccupations parmi les producteurs.

Sur demande, l'Espagne confirme qu'il s'agit réellement d'un système de notification obligatoire. L'agence espagnole d'huile d'olives a servi comme modèle. La mise en place d'un tel système efficace n'était possible que grâce au recours renforcé aux moyens des technologies d'information.

En République tchèque, la récolte est estimée à 550 000 hectolitres, soit un niveau inférieur de 25 % à celui de l'année précédente. Néanmoins, ces résultats sont encore nettement meilleurs que ce que l'on ne craignait initialement. Les prix sont très satisfaisants et on attend une très bonne qualité.

En Hongrie, la situation est similaire à celle en République tchèque : les résultats sont significativement meilleurs que prévus.

L'Autriche affiche également un résultat très hétérogène. La récolte de 1,8 million d'hectolitres est pourtant encore inférieure à la moyenne – la cinquième année consécutive. Les prix et la qualité sont très bons, les stocks déjà très faibles.

En Allemagne, les vendanges sont encore en cours ; la récolte est estimée à 9 millions d'hectolitres ; les marchés sont stables.

Le Portugal communique une récolte de 5,6 millions d'hectare, soit -20 % par rapport à une récolte normale. Dans certaines régions, on constate également une baisse significative de la qualité.

On constate que les « pays émergents » de la production vitivinicole, comme la Belgique ou encore le Luxembourg, ne participent pas aux réunions du groupe « Vin » du COPA. Le Président du groupe juge souhaitable que ces pays participent également.

En conclusion, le Président Coste exprime son inquiétude que la réduction de la production totale pourrait être causée en partie par la propagation de la maladie de vigne ESCA. Ce lien éventuel devrait être discuté au sein du Dialogue civile et étudié de manière approfondie par l'Union européenne. Une demande de financement d'un tel projet, adressée à la Commission européenne, est adoptée par vote.

Développement des nouvelles plantations

Le secrétariat de COPA présente le nouveau tableau Excel résumant les nouvelles plantations.

Quelques Etats membres indiquent que les dispositions de l'UE seraient très complexes et que les critères de la mise en œuvre ne seraient pratiquement pas applicables. Au niveau européen, il y a des efforts en cours dans le cadre de divers comités et manifestations, visant à rendre le système

fonctionnel. Il paraît que la Commission défend une position plutôt conservatrice lorsqu'il s'agit d'apporter des ajustements sous forme d'actes délégués ou d'actes d'exécution. En principe, la Commission était toujours contre le maintien du régime des droits de plantation en tant que tel. En cas d'échec du système, il y a donc le risque d'une nouvelle libéralisation totale.

On décide de prendre contact avec la Commission dans le cadre de la réunion du groupe de dialogue civile le lendemain, après la première année d'expériences avec le nouveau régime.

Simplification – état actuel

L'Italie informe sur une réunion avec les autorités nationales dans le cadre de laquelle on a examiné les modifications prévues du règlement 607/2009 qui sont considérables. En tout cas, le contenu du règlement devrait être repris dans son ensemble. Cependant, on ne connaît pas encore les annexes correspondants. Les annexes, tout comme le sujet de l'étiquetage temporaire, devraient encore faire l'objet d'un examen approfondi.

L'Allemagne juge en principe positif qu'il est prévu d'élaborer un volet séparé pour le vin. On se félicite aussi du fait que le contenu de toutes les appellations d'origine et mentions traditionnelles seront reprises et maintenues spécifiquement pour le secteur vitivinicole et non de manière horizontale. Jusqu'à présent, il manque pourtant encore des passages essentiels qui ne sont pas encore achevés. Une évaluation finale n'est donc pas encore possible.

Le Président Coste affirme qu'il faudrait procéder avec précaution, attendre la présentation des propositions et coopérer ensuite avec les autorités nationales.

Rapports sur les négociations en cours en vue de la conclusion d'accords

CETA

On présente un rapport sur l'état d'avancement du processus. Signification pour le groupe vin : accès au marché canadien à un taux de droit de douanes nul. Dans ce contexte, les dispositions prévues sur « l'application anticipée » des règles de marché sont importantes car ces exportations pourraient déjà être réalisées dans la campagne suivante, avant l'achèvement définitif du processus de ratification.

TAFTA (TTIP)

A cause des élections présidentielles aux Etats-Unis et les élections suivantes au Bundestag en Allemagne, les négociations sur TAFTA sont actuellement gelées. Récemment, le côté américain a un peu ouvert la porte en ce qui concerne le vin. La stratégie des négociateurs américains visaient à séparer le sujet des appellations d'origine géographiques de celui du vin et à en faire un sujet horizontal. La Commission a réussi à contrecarrer cette démarche.

Réflexions de fonds du Président : les entreprises ayant leurs sièges aux Etats-Unis ont de plus en plus

de mal à avoir recours à leurs ressources. Ceci constitue une opportunité de développement pour l'Union européenne. Il faut saisir chaque occasion de mener en amont des négociations au niveau technique.

L'objectif à long terme des négociations consiste à obtenir un taux de droits de douane nul. Néanmoins, tant que des barrières techniques comme l'interdiction de certains additifs restent en vigueur, il est inutile de discuter des droits de douane car de toute façon, les produits concernés ne peuvent pas être importés.

Négociations avec la DG SANCO sur le mentions nutritionnelles et les additifs

Il s'agit de l'introduction prévue d'un étiquetage nutritionnel obligatoire pour tous les produits. Dans le cadre des derniers entretiens, la Commission a fait preuve d'une certaine souplesse relative à la reconnaissance du statut particulier du vin. En vue de l'évaluation, ce sont notamment les facteurs liés aux variations entre les millésimes, la structure de la production (PME), pas de grande industrie, etc. qui sont considérés comme particulièrement importants.

Dans la phase suivante, il faudrait mettre en place une task force à ce sujet. Position actuelle de la Commission : il est inconcevable de créer un système qui s'appliquerait à tous les domaines de la production alimentaire, à une seule exception près, à savoir le vin. On attend donc des propositions de la part de la filière. A l'échelle interne, on aura pourtant aussi besoin d'un plan B.

L'Allemagne rappelle que c'était l'industrie de la bière elle-même qui avait revendiqué l'étiquetage nutritionnel obligatoire. Explication : probablement on pense que grâce à l'indication des calories en unités relativement petites (par 100 ml), la bière ferait bonne figure dans le message transmis au consommateur. Ceci fait monter la pression politique sur la filière du vin. Les tailles des entreprises jouent un rôle important dans ce contexte (vins de marque en très grandes quantités contre vins de domaines obtenus dans le cadre d'une production familiale).

Réglementation irlandaise sur les prix minimums par unité d'alcool

L'Irlande a adopté une nouvelle loi qui interdit la vente de boissons alcooliques à un prix inférieur à un certain minimum (exprimé en grammes d'alcool par litre). De plus, on lance une démarche visant à interdire certains messages publicitaires relatifs à des femmes enceintes etc. En Ecosse et dans d'autres pays de l'Europe du Nord, des lois similaires existent déjà ou sont en préparation.

En Pologne, on a même créé une agence gouvernementale pour résoudre les problèmes liés à

l'alcool. On remarque néanmoins, de manière critique, que le lobby des spiritueux devient de plus en plus fort et agit dans les coulisses pour faire en sorte que ce soit toujours le vin qui se trouve au centre des campagnes anti-alcool.

Questionnaire sur les variétés hybrides

Tout d'abord, il s'agit de dresser un bilan concernant les variétés résistantes dans les Etats membres. De plus, il faut discuter la question de savoir comment les dispositions du droit communautaire sont appliquées à ces variétés dans les différents Etats membres. Il n'existe pratiquement pas de réglementations, notamment relatives aux dénominations de telles variétés, lorsqu'il s'agit p.ex. d'appellations d'origine protégée (présumées). Les allusions aux noms de variétés renommés sont également largement répandues (Cabernet bleu...). En principe, on aurait besoin d'une définition univoque du terme de Vitis Vinifera. Le Danemark a demandé l'enregistrement d'une indication géographique qui serait applicable à des mousseux de variétés hybrides.

La Présidente du CIP-IRV rappelle le temps déjà écoulé. Etant donné que le vin produit de ces variétés ne tue personne et nuit pas à la santé, il faudrait finalement certifier ces variétés de manière uniforme et les autoriser afin qu'elles puissent être testées à une large échelle. Finalement, il faudrait faire décider le marché sans perdre plus de temps. La génération suivante de plants génétiquement modifiés au niveau des cellules germinales est à nos portes qui pourrait dépasser les variétés hybrides traditionnelles.

Vienne, le 8 novembre 2016

Christian Jaborek

Secrétaire général